



Conseil municipal
Mardi 6 décembre 2022

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Madame Emilie Sacrispeyre

Messieurs Aurélien Laurent, Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch,
Dominique Goncalvès

Madame Cécile Joly, 3ème Adjointe

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien LAURENT

Date de la convocation de la séance : le 29/11/2022

Début de la séance 19h30

VOIRIE :

Denis Chaussier Maire de Saint-Germain de Grave est venu présenter la problématique d'effondrement du pont du Bédât. Un devis a été proposé par Julien Tissier, qui sera budgétisé sur 2023. Une solution d'enrochement en supplément des travaux de maçonnerie est à prévoir.

Demande de sécurisation de voirie :

- Moulin du BRIC et Guillaire, une solution de panneau ralentisseur a été approuvée et sera budgétisée sur 2023.
- Les panneaux 50 supplémentaires sur l'agglomération de La Laurence ont été posés.
- Un devis sera demandé pour chiffrer un renfort de la signalisation du passage piéton du bourg face à l'abribus / monument aux morts.
- L'entreprise SERI a posé par erreur le miroir prévu à Petit Pey sur le secteur de Fayaut. Toutefois celui-ci se révèle très utile sur ce croisement dangereux, il sera donc maintenu et un devis avec ristourne pour Petit Pey sera demandé.

Dégradation de potelets :

sur le secteur Limoges → réparation par l'agent technique

sur le secteur du bourg → un dépôt de plainte a été effectué à la gendarmerie, un devis est en attente auprès de Colas, une relance sera effectuée.

Réfection de l'accès Maillard dégradé : le devis ciment s'élève à 2289 €, un deuxième devis pour un enrobé est en attente, une relance sera effectuée.

Constat de l'état de l'état de dégradation des routes, travaux à prévoir et budgétiser sur 2023.

Plaque cocher : l'emplacement sur le mur de la Poste a été validé pour son « repositionnement ».

BATIMENTS / PATRIMOINE :

Cimetière : la demande de régularisation d'ayant-droit sur la sépulture sans acte de concession 136 a été approuvée à l'unanimité.

Projet accessibilité PMR de la mairie : une troisième option de constructibilité est présentée, les réflexions sont toujours en cours. Cette 3ème option pose la question de la localisation du terrain.

Nous sommes toujours en attente d'un rendez-vous finances pour statuer sur l'option numéro 2 (salle des fêtes / mairie).

Réparation du logement communal face à l'église : le devis de David Mialle a été accepté pour un montant de 19722 €, les subventions seront à demander (DETR ?)

ARCHIVES COMMUNALES :

Le tri des archives est en cours par les archivistes du Département. Un investissement pour des étagères conformes est validé.

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

Suite à une étude, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le contrat actuel et de programmer un remplacement des vieilles lampes des luminaires par des LED de manière progressive.

PLUI :

Pas d'évolution après le rendez-vous de négociation. Nous n'avons pas obtenu d'autorisation d'OAP sur la commune et les différentes demandes n'ont pas abouties. Le document final n'est toujours pas validé.

ASSOCIATIONS :

Toutes les assemblées générales d'associations ont eu lieu. Les versements de subventions ont été effectués.

L'ACCA propose l'utilisation de l'application chassé-croisé pour une meilleure signalisation des battues. Une commande de 10 panneaux de signalétique sera financée par la commune pour renforcer cette initiative.

Un rendez-vous avec l'association CVLV permettra à la commune d'adhérer à « terre de jeux », animation proposée pour chaque commune des coteaux dans la perspective des Jeux Olympiques, avec proposition de reprise du forum des associations programmé sur les dates du 8 et 9 septembre. Un référent par commune doit être désigné Laurie Babin est proposée, elle sera contactée prochainement.

SANTE :

Point sur les personnes inscrites au registre communal des personnes fragiles : 3 personnes inscrites à ce jour.

REPAS DES AÎNÉS :

Suite à un nombre insuffisant d'inscrits le Conseil Municipal décide d'annuler le repas des aînés. Le traiteur annule sans frais. Le spectacle sera repris par le CDF.

Nous réinvestirons le budget dans les traditionnels paniers de fin d'année.

RPI :

La mise aux normes incendie du bâtiment scolaire après travaux est en cours avec SICLI.

Présentation d'Aquitaine restauration, le nouveau prestataire repas.

Informations concernant les dépenses engendrées par la chaudière vétuste, un probable remplacement est à prévoir.

Organisation de la maintenance des jeux de la cour scolaire par l'APAVE.

DÉLIBÉRATIONS :

Créances douteuses, suite à laquelle une décision modificative de 74 € sera prise pour alimenter la ligne comptable relative au créances douteuses, approuvé à l'unanimité.

Possibilité d'avance de 25 % des dépenses en investissement en attendant le vote du budget 2023, approuvé à l'unanimité.

Révision des loyers de logements communaux en janvier 2023, approuvé à l'unanimité.

Taxe d'aménagement CDC, approuvé à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commande proposée par la CDC, approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Invitation du pôle territorial aux Portes Ouvertes du 10 décembre.

Participation de la commune à hauteur de 200 € pour le Tour cycliste de la CDC.

Siphem : journée bilan et perspective de la filière bois énergie locale.

Evocation des enjeux actuels de la viticulture, participation à la manifestation du 6 décembre.

Synthèse des réunions CDC et syndicats.

Fin de la séance 23h